

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 22 novembre 2021  
-----

Délibération N°3 du 22 novembre 2021

Date de convocation      **Étaient présents : (18)**

16.11.21

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Duffils,  
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,  
Pascal Ancelot, Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Julien Ménard,  
Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani,  
Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

**Étaient Excusés : (5)**

Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, , Mickaël Lefevre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

-----  
Secrétaire de séance : Dominique Paul  
-----

### Affaires Foncières

#### Cession de terrains à la SAFER

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Exposé au Conseil municipal qu'une partie importante du territoire de la commune d'Arques-la-Bataille se situe en fond de vallée entre les divers bras des rivières Varenne et Béthune. Ces zones humides et d'expansion de crues ont une vocation d'espaces naturels dont l'intérêt écologique, faunistique et halieutique est reconnu.

Leur entretien et leur mise en valeur requiert des compétences et des moyens financiers dont la commune ne dispose pas.

La SAFER de Normandie, déjà propriétaire d'une partie de ces espaces naturels, propose à la commune d'acquérir de nouvelles surfaces le long de la rive droite de la Béthune :

Lieu-dit	Section	N°	Div	Ancien N°	Surface
VILLAGE D ARCELLES	AD	0207		0176	2 ha 58 a 23 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0094			24 a 00 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0095			94 a 26 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0134		0092	2 a 65 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0150		0090	4 a 90 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0151		0090	34 a 10 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0214		0177	6 ha 79 a 48 ca
SAINT ETIENNE	AR	0095			1 ha 56 a 37 ca
SAINT ETIENNE	AR	0096			1 ha 30 a 38 ca
SAINT ETIENNE	AR	0097			44 a 54 ca
SAINT ETIENNE	AR	0099			1 ha 74 a 46 ca
SAINT ETIENNE	AR	0100			2 ha 21 a 27 ca

Soit une surface totale de 18 ha 24 a 64 ca.

Le Pôle d'évaluation domaniale a procédé le 2 décembre 2020 à l'évaluation de ces emprises foncières pour un montant de 363 000 euros avec une marge d'appréciation de +/- 20%.

Lors d'une précédente cession à la SAFER de Normandie en date du 23 Octobre 2019 une marge de 10% avait été retenue. La promesse de vente faite à la SAFER de Normandie pour cette nouvelle cession s'en tient à la même marge.

Ayant entendu cet exposé,

Ayant entendu lecture et pris connaissance du projet de promesse de vente joint à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de céder à la SAFER de Normandie cet ensemble de terrains au prix de 326 700 € hors frais.
- Autorise madame le Maire à signer la promesse de vente à la SAFER de Normandie, l'acte authentique en cas de levée de l'option et l'ensemble des documents afférents à cette vente

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

